

Une épargne qui vous ressemble.



izola Saver

izola Saver⁺



izola Bank

Izola Saver

Izola Saver est un compte d'épargne en ligne réglementé qui vous offre la possibilité de déposer ou de retirer des fonds selon vos besoins, tout en percevant des intérêts sur le solde de votre compte. Vous pouvez gérer votre compte en utilisant l'Izola Saver Mobile App ou la plateforme bancaire en ligne.

Intérêts

Visitez notre site web sur www.izolabank.com pour consulter les derniers taux d'intérêt des comptes de dépôt à terme Izola Saver⁺.

Izola Saver a une durée indéterminée.

Le taux d'intérêt de votre compte Izola Saver est variable et peut donc être modifié à tout moment sur décision d'Izola Bank. Les clients sont informés par e-mail de tout changement de taux d'intérêt à venir.

Intérêts

Les intérêts sont calculés sur une base de 360 jours sur le solde quotidien de votre compte Izola Saver en fin de journée et sont crédités annuellement sur votre compte Izola Saver le 31 décembre ou le jour de fermeture du compte.

Frais

Izola Bank ne facture aucun frais pour l'ouverture ou la gestion de votre compte Izola Saver.

Quelle est la fiscalité applicable ?

Comme Izola Saver (compte d'épargne en ligne) et Izola Saver+ (comptes à terme) ne sont pas réglementés, les intérêts vous sont versés bruts (sans retenue d'impôt). Veuillez noter que les intérêts des comptes d'épargne non réglementés sont soumis à un taux d'imposition de 30% (précompte mobilier). Il est important que les clients déclarent ces comptes dans leur déclaration de revenus personnelle et consultent un comptable ou un conseiller fiscal pour obtenir des conseils professionnels.

Vous choisissez

C'est vous qui choisissez combien économiser et quelle durée. Les comptes Izola Saver ne sont soumis à aucune limite de temps.

Commencez avec peu

Vous pouvez déjà ouvrir un compte Izola Saver à partir de 25 € seulement.

Flexibilité totale

Vous pouvez retirer votre épargne à tout moment, sans le moindre frais.

Pour qui ?

Pour pouvoir ouvrir un compte Izola Saver, vous devez avoir 18 ans révolus et disposer d'un compte bancaire principal. Un compte bancaire principal est un compte bancaire détenu à votre nom auprès d'une banque établie en Malte, en Belgique ou en France, selon votre pays de résidence. Veuillez noter que toutes les demandes sont examinées individuellement afin de vérifier qu'elles respectent les critères d'Izola Bank.

Attention : le compte Izola Saver n'est pas accessible aux personnes morales.

Gestion facile

Vous pouvez gérer votre compte en utilisant l'Izola Saver Mobile App ou la plateforme bancaire en ligne.

Relevé

Vous recevrez un relevé annuel de votre compte Izola Saver en version papier à la fin de chaque année. Ce relevé reprend toutes les transactions effectuées vers et depuis le compte au cours des 12 mois précédents.

Izola Saver Mobile App

L'Izola Saver Mobile App vous donne la possibilité de gérer votre épargne en déplacement. Vous pouvez consulter le solde de vos comptes, transférer des fonds vers et depuis votre Compte Bancaire Principal et vous pouvez ouvrir autant de comptes de dépôt à terme Izola Saver+ que vous le souhaitez.

Sécurité

Votre compte Izola Saver est conçu de manière à ne transférer d'argent que vers ou depuis votre compte bancaire principal. Pour votre tranquillité d'esprit, l'argent ne peut être transféré vers un autre compte qu'à certains moments.

Risques et garanties

Risque de crédit :

Izola Bank plc est une banque agréée à Malte. Vos comptes d'épargne et/ou à terme sont protégés jusqu'à 100 000 € par épargnant par le Fonds de Garantie des Dépôts de Malte.

Les épargnes supérieures à 100 000 € ne sont pas protégées et sont donc exposées au risque dans l'éventualité d'une faillite. Ces montants dépassant 100 000 € peuvent être perdus en tout ou en partie ou convertis en actions (bail-in) selon la décision de l'autorité de régulation.

Risque lié à l'inflation :

En raison de l'augmentation constante des prix, l'argent que vous avez épargné peut perdre son pouvoir d'achat au fil du temps si les taux d'inflation sont supérieurs au taux d'intérêt net obtenu. Ce risque est un risque macroéconomique général et n'est pas particulièrement lié à Izola Bank plc.

Izola Bank est établie à Malte et est agréée par la Malta Financial Services Authority (MFSA) à exercer des activités bancaires en vertu de la loi bancaire de 1994 (chapitre 371, lois maltaises).

La Malta Financial Services Authority (MFSA) est le régulateur unique pour les activités de services financiers exercées à Malte. Elle réglemente et supervise les établissements de crédit et les institutions financières, les investissements, les activités fiduciaires et les assurances, et abrite également le registre des sociétés du pays.

Izola Bank participe au Fonds de Garantie des Dépôts à Malte. Ce Fonds offre une protection jusqu'à 100 000 €, conformément aux dispositions de la législation subsidiaire 371.09.44. Les fonds supérieurs à 100 000 € ne sont pas couverts par le fonds d'indemnisation des déposants. En cas de faillite, vous risquez de perdre tout dépôt supérieur à 100 000 €.

Tous les droits et obligations d'Izola Bank et les vôtres sont soumis au droit maltais. Les tribunaux de Malte auront la compétence exclusive pour toutes les réclamations ou litiges en cas de différend.

Vous pouvez créer votre compte en quelques minutes

Nous avons besoin de connaître quelques informations générales vous concernant, vous ou votre partenaire, si vous ouvrez un compte joint. Il s'agit d'informations telles que votre/vos nom(s), votre adresse, les informations figurant sur votre carte d'identité ainsi que le numéro IBAN du compte bancaire principal que vous souhaitez lier à votre compte Izola Saver.

Si vous ouvrez un compte joint Izola Saver, vous devez relier ce compte d'épargne en ligne à un compte principal existant à vos deux noms.

Qu'est-ce qu'un compte d'épargne non réglementé ?

Un compte d'épargne non réglementé est un compte d'épargne qui n'est pas soumis à la réglementation sur les comptes d'épargne réglementés. En d'autres termes, il n'y a pas d'obligation de diviser le taux d'intérêt en un taux de base et une prime de fidélité. De plus, la devise ne doit pas nécessairement être l'euro. Les intérêts sont payés annuellement ou à l'échéance du compte en cas de durée inférieure à 1 an.

Cela signifie cependant que les intérêts perçus ne sont pas exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 1020 € d'intérêts pour les individus, 2040 € pour les couples mariés ou cohabitants. (Veuillez noter que ce sont les montants pour 2024, qui sont sujets à modification chaque année), ni du taux réduit de précompte mobilier de 15% sur les montants non-exonérés. En effet, les intérêts des comptes d'épargne non réglementés font l'objet d'un précompte mobilier de 30% sur la totalité des intérêts perçus.

Bien que ces comptes ne soient pas réglementés, ils bénéficient du système maltais d'indemnisation des déposants jusqu'à un maximum de 100 000 € par personne.

Un problème ?

Les plaintes peuvent être envoyées par courrier postal ou par e-mail via notre [Centre d'aide](#). Nous mettrons tout en œuvre pour résoudre votre problème dans les plus brefs délais et répondre à toutes les plaintes dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Adresse postale : **Izola Bank plc, 53/58 East Street, Valletta, VLT 1251, Malta**

Si notre réponse ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur pour les services financiers de Malte (Arbiter for Financial Services) en écrivant à l'adresse suivante (en anglais) :

Office of the Arbiter for Financial Services, First Floor, St Calcedonius Square, Floriana, FRN5130, Malta

Vous pouvez également consulter le site web d'Arbiter for Financial Services (en anglais) : <https://financialarbiter.org.mt>

Envoyez votre demande sur le site www.izolabank.com.

Izola Saver⁺

Découvrez à l'avance quel intérêt votre épargne vous rapportera en ouvrant un compte Izola Saver⁺.

À propos du compte Izola Saver⁺

Izola Saver⁺ est un compte à terme à taux d'intérêt fixe. Vous pouvez ouvrir des comptes de dépôt à terme Izola Saver+ pour des périodes allant de 3 à 9 mois et de 1 an à 10 ans. Vous pouvez choisir de recevoir vos intérêts chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année.

Les clients Izola Saver⁺ doivent d'abord ouvrir un compte Izola Saver.

Intérêts fixes

Vous connaissez votre rendement dès le début : le taux d'intérêt est fixé à l'avance et ne varie pas. Si les taux d'intérêt du marché augmentent ou diminuent, vous recevrez toujours des paiements d'intérêts selon le taux d'intérêt défini lors de l'ouverture de votre compte Izola Saver⁺.

Visitez notre site web sur www.izolabank.com pour consulter les derniers taux d'intérêt des comptes de dépôt à terme Izola Saver⁺.

Customers are notified by email of any upcoming interest rate changes.

Durée déterminée

Izola Saver⁺ est un compte à terme sur lequel vos fonds sont bloqués pour une durée déterminée. Aucun dépôt ou retrait n'est autorisé sur le compte à terme pendant la durée déterminée au préalable.

Vous choisissez

Choisissez le montant que vous souhaitez placer sur votre compte à terme Izola Saver+. Assurez-vous de pouvoir vous passer de ces fonds pendant toute la durée du terme. Vous pouvez ouvrir des comptes de dépôt à terme Izola Saver+ pour des périodes allant de 3 à 9 mois et de 1 an à 10 ans.

Commencez avec peu

Vous pouvez déjà ouvrir un compte Izola Saver⁺ avec 500 € seulement.

Gestion facile

Vous pouvez gérer votre compte en utilisant l'Izola Saver Mobile App ou la plateforme bancaire en ligne.

Quelle est la fiscalité applicable ?

Comme Izola Saver (compte d'épargne en ligne) et Izola Saver+ (comptes à terme) ne sont pas réglementés, les intérêts vous sont versés bruts (sans retenue d'impôt). Veuillez noter que les intérêts des comptes d'épargne non réglementés sont soumis à un taux d'imposition de 30% (précompte mobilier). Il est important que les clients déclarent ces comptes dans leur déclaration de revenus personnelle et consultent un comptable ou un conseiller fiscal pour obtenir des conseils professionnels.

Pour qui ?

Pour pouvoir ouvrir un compte Izola Saver⁺, vous devez d'abord ouvrir un compte Izola Saver.

Vous pouvez gérer votre compte en utilisant l'Izola Saver Mobile App ou la plateforme bancaire en ligne. Vous pouvez ouvrir plusieurs comptes Izola Saver⁺.

Attention : le compte Izola Saver⁺ n'est pas accessible aux personnes morales.

Y a-t-il des frais à payer ?

Izola Bank ne facture aucun frais pour l'ouverture ou la gestion d'un compte Izola Saver ou Izola Saver+. Toutefois, nous vous facturerons des frais de paiement anticipé si vous souhaitez clôturer votre compte Izola Saver+ avant la fin de la durée prévue. Consultez nos [conditions générales](#) pour en savoir plus à ce sujet.

Renouvellement

Il est possible de renouveler votre dépôt à terme Izola Saver+ à l'échéance. Nous vous informerons le mois précédant l'échéance que votre dépôt à terme arrivera bientôt à échéance. Le renouvellement n'est pas automatique.

Relevé

Vous pouvez accéder à vos comptes Izola Saver⁺ dans la rubrique « Aperçu des comptes » sur la plateforme bancaire en ligne.

Sécurité

Vous pouvez ouvrir un compte Izola Saver⁺ en transférant de l'argent depuis votre compte Izola Saver principal.

Risques et garanties

Risque de crédit :

Izola Bank plc est une banque agréée à Malte. Vos comptes d'épargne et/ou à terme sont protégés jusqu'à 100 000 € par épargnant par le Fonds de Garantie des Dépôts de Malte.

Les épargnes supérieures à 100 000 € ne sont pas protégées et sont donc exposées au risque dans l'éventualité d'une faillite. Ces montants dépassant 100 000 € peuvent être perdus en tout ou en partie ou convertis en actions (bail-in) selon la décision de l'autorité de régulation.

Risque lié à l'inflation :

En raison de l'augmentation constante des prix, l'argent que vous avez épargné peut perdre son pouvoir d'achat au fil du temps si les taux d'inflation sont supérieurs au taux d'intérêt net obtenu. Ce risque est un risque macroéconomique général et n'est pas particulièrement lié à Izola Bank plc.

Izola Bank est établie à Malte et est agréée par la Malta Financial Services Authority (MFSA) à exercer des activités bancaires en vertu de la loi bancaire de 1994 (chapitre 371, lois maltaises).

La Malta Financial Services Authority (MFSA) est le régulateur unique pour les activités de services financiers exercées à Malte. Elle réglemente et supervise les établissements de crédit et les institutions financières, les investissements, les activités fiduciaires et les assurances, et abrite également le registre des sociétés du pays.

Izola Bank participe au Fonds de Garantie des Dépôts à Malte. Ce Fonds offre une protection jusqu'à 100 000 €, conformément aux dispositions de la législation subsidiaire 371.09,44. Les fonds supérieurs à 100 000 € ne sont pas couverts par le fonds d'indemnisation des déposants. En cas de faillite, vous risquez de perdre tout dépôt supérieur à 100 000 €.

Tous les droits et obligations d'Izola Bank et les vôtres sont soumis au droit maltais. Les tribunaux de Malte auront la compétence exclusive pour toutes les réclamations ou litiges en cas de différend.

Comment les intérêts sont-ils calculés ?

Les intérêts des comptes à terme d'une durée d'un an ou plus sont versés directement sur votre compte d'épargne en ligne Izola Saver de manière trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Vous pouvez sélectionner le moment où vous souhaitez recevoir vos paiements lors du processus de demande. Les intérêts pour les dépôts à terme d'une durée de 3, 6 ou 9 mois seront versés directement sur votre compte d'épargne en ligne Izola Saver à la fin de la durée convenue.

Les intérêts sont calculés sur une base de 360 jours sur le solde de votre compte à terme et crédités sur votre compte Izola Saver en ligne selon la fréquence de paiement des intérêts définie lorsque vous avez complété le formulaire d'ouverture du compte.

Vous pouvez ouvrir votre compte en quelques minutes

Pour ouvrir un compte Izola Saver⁺, vous devez d'abord ouvrir un compte Izola Saver.

Si vous êtes déjà client Izola Saver, il vous suffit de vous connecter à la plateforme bancaire en ligne ou sur l'Izola Saver Mobile App.

Qu'est-ce qu'un compte d'épargne non réglementé ?

Un compte d'épargne non réglementé est un compte d'épargne qui n'est pas soumis à la réglementation sur les comptes d'épargne réglementés. En d'autres termes, il n'y a pas d'obligation de diviser le taux d'intérêt en un taux de base et une prime de fidélité. De plus, la devise ne doit pas nécessairement être l'euro. Les intérêts sont payés annuellement ou à l'échéance du compte en cas de durée inférieure à 1 an.

Cela signifie cependant que les intérêts perçus ne sont pas exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 1020 € d'intérêts pour les individus, 2040 € pour les couples mariés ou cohabitants. (Veuillez noter que ce sont les montants pour 2024, qui sont sujets à modification chaque année), ni du taux réduit de précompte mobilier de 15% sur les montants non-exonérés. En effet, les intérêts des comptes d'épargne non réglementés font l'objet d'un précompte mobilier de 30% sur la totalité des intérêts perçus.

Bien que ces comptes ne soient pas réglementés, ils bénéficient du système maltais d'indemnisation des déposants jusqu'à un maximum de 100 000 € par personne.

Un problème ?

Les plaintes peuvent être envoyées par courrier postal ou par e-mail via notre [Centre d'aide](#). Nous mettrons tout en œuvre pour résoudre votre problème dans les plus brefs délais et répondre à toutes les plaintes dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Adresse postale : Izola Bank plc, 53/58 East Street, Valletta, VLT 1251, Malta

Si notre réponse ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur pour les services financiers de Malte (Arbiter for Financial Services) en écrivant à l'adresse suivante (en anglais) :

Office of the Arbiter for Financial Services,
First Floor, St Calcedonius Square,
Floriana, FRN5130, Malta

Vous pouvez également consulter le site web d'Arbiter for Financial Services (en anglais) : <https://financialarbiter.org.mt>

Envoyez votre demande sur le site www.izolabank.com.

Fonds de Garantie des Dépôts

Informations générales

1. Izola Bank p.l.c. est membre du Fonds maltais de Garantie des Dépôts établi en vertu de la Réglementation maltaise relative au Fonds de Garantie des Dépôts de 2003 (« la Réglementation »). Le système est géré et administré par un Comité de gestion, composé et régi par les dispositions des règlements 3 et 5 de la Réglementation sur le système d'indemnisation des investisseurs de 2003. Lorsqu'une banque participant au fonds de garantie n'est pas en mesure de respecter ses obligations envers les déposants ou a suspendu ses paiements, le Fonds versera une indemnité aux déposants jusqu'à un montant maximum établi par la loi (actuellement fixé à 100 000 euros ou l'équivalent du total des dépôts d'un déposant détenus auprès de la Banque et libellés en une devise de l'EEE). Dans un tel cas, le montant net que la banque doit verser au déposant représente le solde de tous les comptes établis au nom de ce déposant et libellés en euros ou une autre devise de l'EEE, en ce compris la part du déposant dans un compte joint ou un compte client, diminuée des sommes dues à la banque (comme des emprunts).
2. Les comptes joints sont divisés à parts égales entre les titulaires de comptes s'il n'y a aucune indication de la part de chaque titulaire dans le compte. Chaque titulaire sera couvert dans les limites susmentionnées.
3. En ce qui concerne les dépôts détenus par une personne agissant en qualité de fondé de pouvoir ou prête-nom, le dépôt faisant l'objet de la demande d'indemnisation sera réputé appartenir à parts égales aux bénéficiaires effectifs, sauf en présence d'informations spécifiques permettant de déterminer autrement les intérêts bénéficiaires de ces personnes.
4. Les éléments suivants seront déduits des montants exigibles en vertu du Fonds de Garantie des Dépôts :

• les paiements émanant d'un fonds de garantie des dépôts établi dans un autre pays ;

• les paiements consentis à un déposant en vertu d'une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;

• le montant (par exemple, sur un prêt ou un découvert) que le déposant doit à la banque, que le montant soit dû ou non à la date de déclaration de faillite de la banque ;

• les paiements effectués en vertu de n'importe quelle autre loi, en vigueur à Malte ou à l'étranger.
5. Les comptes courants, comptes d'épargne et comptes à terme libellés en euros ou toute autre devise de l'EEE sont couverts, à l'exception des comptes détenus par les déposants visés au point 6 ci-dessous. Les dépôts libellés en devises non-EEE ne sont pas couverts par le Fonds. En outre, une compensation relative à un compte

6. Seules les personnes relevant de la définition de déposant aux termes de la Réglementation peuvent introduire une demande de réclamation en vertu du Fonds. Les personnes/organismes suivants ne peuvent introduire une demande d'indemnisation en vertu du Fonds :

• les personnes fournissant des services d'investissement au sens de la loi sur les services d'investissement (chap. 370 des lois de Malte) ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;

• les établissements de crédit exerçant des activités bancaires au sens de la loi bancaire (chap. 371 des lois de Malte) ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;

• les établissements financiers au sens de la loi sur les établissements financiers (chap. 376 des lois de Malte) ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;

• les compagnies d'assurances exerçant des activités d'assurance au sens de la loi sur les assurances (chapitre 403 des lois de Malte) et de la loi sur les intermédiaires en assurances (chapitre 487 des lois de Malte), ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
- les organismes de placement collectif ;
- les fonds de pension et de retraite ;
- les sociétés d'une dimension telle qu'elles ne sont pas autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi sur les sociétés (chap. 386 des lois de Malte) ou en vertu d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
- les gouvernements et autorités administratives, les organismes nationaux et internationaux ;
- les conseils ou autorités locaux/locales et municipaux/ municipales ;
- les titres de créance émis par la même institution et les engagements découlant d'acceptations bancaires et billets à ordre ;
- les personnes détenant des comptes qui ne dévoient pas l'identité du déposant ;
- les sociétés et partenariats commerciaux appartenant au même groupe que l'établissement de crédit concerné ;
- les fondés de pouvoir, prête-noms ou autres tiers agissant au nom ou dans l'intérêt des personnes visées au présent point 6 en fonction du montant des fonds détenus en cette qualité ;
- les administrateurs et dirigeants de l'organisme de crédit concerné et les membres de l'organisme de crédit ayant des responsabilités personnelles, les personnes détenant cinq pour cent ou plus du capital de cet

- organisme de crédit, les auditeurs de l'organisme de crédit et les personnes ayant le même type de fonction dans une société faisant partie du même groupe de sociétés que l'organisme de crédit ;
- les proches, à savoir les ascendants, les descendants ou le/la conjoint(e) de la personne visée au point (n) ci-avant ;
- les déposants responsables ou ayant tiré profit de certains faits relatifs à un organisme de crédit ayant donné lieu à des difficultés financières de l'organisme de crédit ou contribué à la dégradation de sa situation financière ;
- les déposants, en ce qui concerne les transactions dans le cadre desquelles une condamnation pénale pour blanchiment d'argent a été prononcée en vertu de la loi sur la prévention du blanchiment d'argent (chap. 373 des lois de Malte) ou en vertu d'une législation étrangère équivalente ou similaire.

Un déposant qui a droit à une indemnité en vertu du Fonds ne peut introduire qu'une seule demande d'indemnisation concernant tous ses dépôts admissibles, collectivement, auprès de la banque concernée.

Conditions et formalités à remplir pour obtenir une indemnisation

Lorsque les autorités réglementaires compétentes en arrivent à la conclusion qu'une banque n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations envers ses déposants, le Fonds de Garanties des Dépôts publiera un avis dans au moins deux (2) journaux locaux, informant les déposants de la faillite de la banque concernée et de la manière dont une indemnisation, dûment justifiée, peut être demandée.

Les demandes d'indemnisation seront introduites sous cette forme et seront accompagnées des documents ou informations définis par le Comité de gestion et rendus occasionnellement publics par ce dernier.

Le droit d'indemnisation qu'a un déposant ne deviendra pas caduc si le déposant parvient à prouver qu'il était incapable d'exercer son droit d'indemnisation dans les délais prescrits par le Comité de gestion.

Le Comité de gestion procèdera au versement des indemnités liées à des demandes vérifiées dans les vingt (20) jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'autorité réglementaire compétente a déterminé que la banque concernée était incapable de remplir les obligations qu'elle a envers ses déposants. À titre exceptionnel, le Comité de gestion peut demander à l'autorité réglementaire compétente une prolongation de ce délai de maximum dix jours ouvrables.

Le Comité de gestion prend ses propres dispositions administratives pour procéder à la vérification des demandes d'indemnisation. Ces dispositions doivent inclure :

- la fourniture d'un formulaire de demande aux réclamants, rédigé en anglais ou en maltais ;
- la demande des éléments suivants aux requérants :

1. leur identité et leur adresse ;

2. le titre auquel ils introduisent la demande d'indemnisation ;

3. la preuve de leurs dépôts admissibles ;

4. toute autre information requise par le Comité de gestion

Le Comité de gestion peut refuser de procéder au paiement de l'indemnité tant que le requérant n'a pas informé le Comité de gestion du titre auquel il est le bénéficiaire du dépôt ni fourni de documents justificatifs et informations satisfaisants pour permettre au Comité de gestion de déterminer le montant de l'indemnité due.

En outre, le Comité de gestion peut décider de retarder le paiement à un requérant tant qu'il n'a pas déterminé si le requérant, le déposant ou toute personne habilitée ou intéressée eu égard à un dépôt admissible a fait l'objet d'une accusation en matière pénale en vertu des dispositions de la loi maltaise sur la prévention du blanchiment d'argent ou d'une législation étrangère correspondante.

Si, de l'avis du Comité de gestion, les circonstances le justifient, le Comité de Gestion peut adresser des paiements partiels aux requérants remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'indemnité

Si le Comité de gestion estime qu'un déposant n'a pas droit à une indemnisation en tout ou en partie, il en avisera par écrit le déposant et justifiera sa décision

Avant tout paiement d'une indemnité, les déposants doivent confirmer par écrit au Comité de gestion :

1. qu'ils n'ont perçu aucun paiement d'un autre Fonds ni de la banque en faillite, en ce qui concerne la même perte ;
2. qu'ils apporteront au Comité de gestion toute aide dont il pourrait avoir besoin pour exercer ses droits et recours contre la banque en faillite ; et
3. que leurs droits et recours contre la banque en faillite à l'égard des indemnités payées seront subrogés en faveur du Comité de gestion.

Pour de plus amples informations concernant le Fonds, vous pouvez consulter le site Internet du Fonds (en anglais) :

www.compensationschemes.org.mt/pages/default.aspx

ou contacter le Comité de gestion du Fonds à l'adresse suivante :

Compensation Schemes Management Committee
c/o Malta Financial Services Authority
Notabile Road, Attard BKR3000 – Malta

Tel: +356 21441155

E-mail: info@compensationschemes.org.mt

Malta Bankers Association

Izola Bank p.l.c. est membre de la Malta Bankers’ Association. La Malta Bankers’ Association a été créée en mai 1962 en tant qu’organisme de coordination et de pression, pour les

banques actives à Malte, dans le domaine des questions et politiques sectorielles. Toutes les banques autorisées à opérer à Malte peuvent s’affilier à l’Association.

Malta Financial Services Authority

Izola Bank est autorisée par la Malta Financial Services Authority, l’autorité des services financiers, à opérer en tant que banque selon les termes du Banking Act, 1994 (Chapitre 371, Lois de Malte). La Malta Financial Services Authority (MFSA) est l’unique régulateur pour les activités de services

financiers à Malte. Elle régule et supervise les institutions financières et de crédit, les sociétés d’investissement, les fiduciaires et les assurances et abrite le Registre des Entreprises national. Izola Bank p.l.c. est une banque agréée et autorisée par la MFSA.

Conditions générales Izola Saver

1. Introduction

Les présentes Conditions (dénommée ci-dessous « Conditions Générales ») s’appliquent et régissent l’utilisation de vos Comptes Izola Saver (comme défini dans l’article 2 ci-dessous) et de vos Comptes Izola Saver+ (comme défini dans l’article 2 ci-dessous. Ces Conditions Générales, qui sont susceptibles d’être modifiées comme stipulé à l’article 23, régissent la relation entre Izola Bank p.l.c., dont le siège est situé au 53-58 East Street Valletta à Malte, enregistrée avec le numéro d’entreprise C16343 et le client qui utilise les comptes Izola Saver et/ou Izola Saver+ (dénommés ci-dessous le « Clients » ou « vous »).

Ces Conditions Générales doivent être lues conjointement avec les Conditions générales Izola Bank et les Conditions Générales de l’Application. En cas de divergence entre les Conditions générales Izola Bank et les Conditions Générales, les Conditions Générales prévaudront dans tous les cas.

2. Définitions

Dans les présentes Conditions, à moins que le contexte l’exige autrement, les termes suivants revêtent la signification qui leur est attribuée ci-après :

Compte : selon le cas, un compte Izola Saver ou un compte Izola Saver+.

Formulaire d’Ouverture de compte : le formulaire d’ouverture de compte en ligne qui est complété par le Client en vue d’ouvrir un Compte avec la Banque et accessible par le Client via le Site Internet.

Banque ou nous : Izola Bank p.l.c., une entreprise publique à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro C16343 et dont le siège est situé au 53-58 East Street Valletta, Malte.

Jour ouvrable : un jour d’ouverture de la Banque à Malte.

Identifiant Client: le numéro unique à huit chiffres qui vous a été attribué et que vous devez utiliser pour vous connecter à votre compte Izola Saver. L’Identifiant Client est fourni

dès que vous avez introduit le Formulaire d’Ouverture de Compte. Vous conserverez le même Identifiant Client si vous ouvrez des comptes Izola Saver supplémentaires. Quand un compte joint est ouvert, chaque titulaire de compte Izola Saver dispose de son propre Identifiant Client unique.

Institution Éligible : une institution de crédit autorisée à proposer des produits et/ou des services bancaires à Malte, en Belgique ou en France.

EUR ou € : la devise officielle de tout membre de l’Union Européenne qui a adopté l’euro (€) comme devise officielle en accord avec la législation de l’Union Européenne relative à l’Union Économique et Monétaire.

Dépôt initial : un montant minimum de 25 EUR.

Banque en ligne : les pages sécurisées de notre Site Internet sur lesquelles vous avez accès à votre/vos compte(s) Izola Saver et Izola Saver+.

Application Mobile Izola Saver : les pages sécurisées de notre application mobile qui vous donne accès à votre/vos Compte(s).

Compte Izola Saver : un compte d’épargne en ligne avec taux d’intérêt variable détenu au sein de la Banque au nom du Client en accord avec les Conditions Générales.

Compte Izola Saver+ : un compte de dépôt à terme exclusivement en ligne détenu au sein de la Banque au nom du Client en accord avec les Conditions Générales.

Centre d’Aide : l’équipe de support mise en place par la Banque joignable par téléphone, chat ou e-mail. Notre Centre d’Aide est ouvert du lundi au vendredi (de 8h00 à 17h00 CET) les jours ouvrables.

Compte Principal : un compte bancaire existant, ouvert à votre nom au sein d’une Institution Éligible établie à Malte, en Belgique ou en France, selon votre pays de résidence, et désigné comme votre « Compte Principal ». Vous serez invité à communiquer le numéro IBAN (International Bank Account Number) de ce compte bancaire sur votre Formulaire de Demande d’Ouverture du Compte.

Débit direct SEPA : mandat de débit direct autorisant Izola Bank à envoyer une demande de débit direct à votre Institution Éligible pour débiter votre Compte Principal et transférer des fonds sur votre compte Izola Saver.

Site Internet : www.izolabank.com ou tout autre site internet qui sera notifié de temps à autre par la Banque au Client.

3. Informations sur votre compte Izola Saver

3.1 Éligibilité

1. Pour pouvoir ouvrir un compte Izola Saver, vous devez avoir un Compte Principal ouvert auprès d’une Institution Éligible, à votre nom dans le cas d’un compte individuel ou à vos deux noms dans le cas d’un compte joint. Si, pour une raison quelconque, le Compte Principal devait être clôturé, vous devrez nous en informer immédiatement et nous fournir un autre Compte Principal.
2. Le compte Izola Saver est disponible sous la forme de compte individuel ou de compte joint pour deux personnes physiques. Il n’est pas accessible aux sociétés ou autres personnes morales, trusts ou organismes caritatifs.
3. Tout titulaire du compte doit être âgé de dix-huit ans au moins.
4. L’ouverture d’un compte Izola Saver nécessite un dépôt minimum initial équivalent au Dépôt Initial. Vous devez toujours maintenir un solde minimum équivalent au Dépôt Initial sur votre Compte Izola Saver. Il n’y a pas de limite maximale au solde que vous pouvez détenir sur un compte Izola Saver.
5. Le Compte Izola Saver est uniquement libellé en euro (EUR).
6. Vous pouvez ouvrir autant de Comptes Izola Saver que vous le voulez pour autant que chaque compte Saver soit lié à un Compte Principal.
7. Chaque compte Izola Saver peut être lié à un maximum de 10 comptes principaux différents.

3.2 Intérêts

1. Le taux d’intérêt de votre Compte Izola Saver est variable, la Banque se réserve donc le droit de le modifier à tout moment. Le taux d’intérêt actuel d’application sur votre compte Izola Saver est disponible sur notre Site Internet. Nous vous informerons de toute modification apportée au taux d’intérêt du compte Izola Saver en postant le nouveau taux d’intérêt sur le site web.
2. Les intérêts sont calculés sur la base de 360 jours sur le solde journalier de votre compte Izola Saver à la fin de la journée et ils sont crédités chaque année le 31 décembre sur votre compte Izola Saver ou le jour de la clôture du Compte.

3. Les intérêts seront payés bruts (sans déduction de l’impôt à la source) ou nets (avec déduction de l’impôt) selon le choix que vous exprimez dans le Formulaire de Demande d’Ouverture de Compte. Vous devez avoir votre résidence fiscale à Malte pour pouvoir recevoir vos intérêts nets d’impôt.
4. Si la retenue d’impôt n’est pas appliquée lors du paiement des intérêts, la Banque informera le Commissaire du revenu intérieur du montant des intérêts qui vous ont été versés, conformément à la loi relative à l’impôt sur le revenu (Chapitre 123 des Lois de Malte) ou à la Directive sur l’épargne de l’Union européenne (Directive 2003/48/EC du 3 juin 2003).
5. La Banque propose des services bancaires dans trois pays : Malte, la Belgique et la France. Nous fixons nos taux d’intérêt en fonction des conditions du marché en vigueur dans chacun de ces pays. Le taux d’intérêt applicable à votre Compte Izola Saver dépend de votre pays de résidence.

3.3 Relevés

Au terme de chaque année, vous recevrez un relevé de votre compte Izola Saver annuel et un relevé de frais sur papier qui reprendra toutes les transactions sortantes et entrantes intervenues sur le Compte pendant les 12 mois précédents. Vous êtes tenus d’examiner attentivement ce relevé et de nous informer immédiatement de toute inexactitude. Nous vérifierons et rectifierons dans les plus brefs délais toute erreur commise. En l’absence d’objection de votre part dans les 60 jours qui suivent l’envoi de votre relevé, nous en déduirons que vous en avez accepté le contenu.

3.4 Frais et charges

L’ouverture ou la gestion d’un Compte Izola Saver n’entraîne ni frais ni charge.

4. Ouvrir un compte Izola Saver

1. Pour ouvrir un Compte Izola Saver, vous devez compléter le Formulaire d’Ouverture de Compte et fournir à la Banque une photocopie (recto verso) de la carte d’identité de chaque titulaire de compte ainsi qu’une preuve de résidence datant de moins de 6 mois. Il peut s’agir d’une facture d’eau/électricité/gaz ou éventuellement d’un relevé de banque, à votre nom et sur lequel votre adresse résidentielle est clairement spécifiée. Nous avons également besoin d’une impression de l’e-ID (dans le cas des résidents belges) et d’une copie de la carte Vitale (dans le cas des résidents français).
2. Vous devez également effectuer un Dépôt Initial, depuis votre Compte Principal
3. Le processus d’ouverture du Compte Izola Saver ne sera finalisé qu’une fois que nous aurons procédé à toutes les vérifications d’ouverture de compte et après réception

du Dépôt Initial. Si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer ces vérifications avec succès dans les 30 jours qui suivent la réception de votre demande d'ouverture de Compte Izola Saver, nous pouvons refuser votre demande, et reverser votre Dépôt Initial sur le Compte Principal.

4. Lorsque toutes les vérifications d'ouverture de compte auront été menées à notre entière satisfaction, votre Compte Izola Saver sera activé, conformément à l'article 5 ci-dessous.

5. Activation de votre application mobile Izola Saver et de votre internet banking

- Une fois votre Compte Izola Saver ouvert, vous recevez votre Identifiant Client et code d'activation. Vous recevrez également un e-mail de bienvenue à l'adresse e-mail indiquée sur votre Formulaire de Demande du Compte. Celui-ci contiendra un lien vers l'App Store et Google Play pour télécharger l'Application Mobile Izola Saver.
- Pour activer notre Application Mobile Izola Saver, vous devez télécharger et installer l'Application Mobile Izola Saver sur votre téléphone portable. Vous devrez alors accéder à l'écran de login et y insérer l'Identifiant Client transmis au cours du Formulaire de Demande de Compte, et le code d'activation transmis par SMS. Vous devrez ensuite choisir et confirmer un code PIN de votre choix.
- Pour créer votre compte sur notre Internet Banking, vous devez accéder à l'écran de connexion sur le Site Internet de la Banque et suivre l'une des procédures suivantes :
- Entrez votre Identifiant client et votre code d'accès. Le code d'accès est un mot de passe à usage unique généré par l'Application Mobile Izola Saver. Pour obtenir ce code d'accès, vous devez vous connecter sur l'Application Mobile Izola Saver et sélectionner l'icône QR code dans le coin supérieur droit et appuyez sur code d'accès.

ou

- Ouvrez simplement le scanner de QR code de votre Application Mobile Izola Saver et placez-le en face du QR code généré par le système d'Internet Banking.
- En accédant à l'Internet Banking ou à l'Application Mobile Izola Saver, vous reconnaissez et vous acceptez que toutes les transactions que vous indiquerez et confirmerez ne pourront plus être annulées ou révoquées.

6. Paiements vers et depuis votre compte Izola Saver

6.1 Paiements entrants

1. La Banque acceptera uniquement de déposer sur votre Compte Izola Saver des fonds provenant de votre Compte Principal. Tout versement reçu par la Banque en vue de créditer un Compte Izola Saver qui ne proviendra pas du Compte principal lié sera immédiatement renvoyé vers le compte débité.

Nous vous informerons toujours du rejet d'une transaction de ce type. De même, aucun dépôt de liquidités ou de chèque ne sera accepté.

2. Les fonds entrants seront crédités sur le Compte le jour de leur réception. Les fonds reçus après 14h00 CET seront crédités sur le Compte le jour ouvrable suivant.
3. Nous nous réservons le droit de refuser un versement destiné à votre Compte Izola Saver. Dans ce cas, nous refuserons le dépôt et nous reverserons les fonds sur le Compte Principal d'origine. Nous vous informerons de ce type de rejet.
4. Vous pouvez utiliser l'Internet Banking pour transférer des fonds sur votre Compte Saver en utilisant un débit direct SEPA (Single European Payment Area). Pendant le processus de demande en ligne (ou même ultérieurement, après avoir ouvert votre Compte Izola Saver), vous pouvez signer un mandat de débit direct SEPA autorisant Izola Bank à adresser une demande de débit direct à votre banque afin qu'elle débite votre Compte principal et verse des fonds sur votre Compte Izola Saver.
5. Une fois que votre débit direct SEPA est créé, il vous suffit d'indiquer le montant que vous souhaitez transférer de votre Compte principal et de confirmer la transaction. Izola enverra une demande de débit direct de votre part à votre banque pour transférer ces fonds sur votre compte Izola Saver. Ce type de transfert est gratuit.
6. Si vous utilisez cette méthode pour transférer des fonds sur votre compte Izola Saver, vous devrez attendre neuf semaines avant de pouvoir à nouveau transférer ces fonds depuis votre compte Izola Saver, quel que soit le motif. Cette règle s'inscrit dans le cadre des conditions générales du débit direct SEPA.

6.2 Paiements sortants

1. Le seul moyen d'effectuer un retrait sur votre compte Izola Saver est de transférer à nouveau des fonds vers votre Compte Principal.
2. Vous pouvez retirer tous les fonds disponibles sur votre Compte, à l'exception du montant minimum équivalent au Dépôt Initial.
3. Nous exécuterons tous vos ordres de transfert par SEPA Credit Transfer (SCT). Vous devez compter un jour ouvrable pour que les fonds soient crédités sur votre Compte Principal.
4. Si vous transmettez votre ordre de transfert sur l'Internet Banking après 14h00 CET un jour ouvrable ou un jour non ouvrable, le transfert sera effectué le jour ouvrable suivant.
5. Nous nous réservons le droit de refuser d'exécuter une demande de transfert et nous vous informerons du rejet de ce type de transaction.

7. Informations sur votre compte Izola Saver+

7.1 Éligibilité

1. Un compte Izola Saver+ est un compte à terme que vous pouvez ouvrir en ligne via l'Internet Banking ou l'Application Mobile Izola Saver après avoir préalablement ouvert un Compte Izola Saver. Vous pouvez ouvrir un compte à terme pour une période de 3, 6 ou 9 mois ou de 1 à 5, 7 ou 10 ans. Vous pouvez choisir de percevoir vos intérêts chaque trimestre, tous les 6 mois ou chaque année.
2. Un montant minimum de 500 EUR est requis pour ouvrir un compte Izola Saver+.
3. Une fois que vous avez ouvert un compte Izola Saver+, vous ne pouvez plus rompre ce dépôt à terme avant la date d'échéance. Le montant principal ne sera disponible qu'à l'échéance du dépôt à terme.

7.2 Intérêts

1. L'intérêt est calculé sur la base de 360 jours et versé selon les instructions de paiement d'intérêts que vous avez désigné quand vous avez ouvert le dépôt à terme Izola Saver+.
2. Le taux d'intérêt sur votre compte Izola Saver+ est fixé pour toute la période choisie à l'ouverture du dépôt à terme. La Banque se réserve le droit de modifier les taux d'intérêt des comptes Izola Saver+. Nous vous informerons de toute modification apportée aux taux d'intérêt des dépôts à terme en vous envoyant un e-mail ou en mettant à jour le taux d'intérêt en vigueur sur le Site Internet. Aucune modification des taux n'affectera les comptes Izola Saver+ existants, mais tout nouveau compte Saver+ ouvert après la notification du nouveau taux.
3. La Banque propose des services bancaires dans trois pays : Malte, Belgique et France. Nous fixons nos taux d'intérêt en fonction des conditions du marché en vigueur dans chacun de ces pays. Le taux d'intérêt applicable à vos Comptes Izola Saver+ dépend de votre pays de résidence.
4. Les intérêts seront payés bruts (sans déduction de l'impôt à la source) ou nets (avec déduction de l'impôt) selon le choix que vous exprimez dans le Formulaire de Demande d'Ouverture de Compte. Vous devez avoir votre résidence fiscale à Malte pour pouvoir recevoir vos intérêts nets d'impôt.
5. Si la retenue d'impôt n'est pas appliquée lors du paiement des intérêts, la Banque informera le Commissaire du revenu intérieur du montant des intérêts qui vous ont été versés, conformément à la loi relative à l'impôt sur le revenu (Chapitre 123 des Lois de Malte) ou à la Directive sur l'épargne de l'Union européenne (Directive 2003/48/EC du 3 juin 2003).

7.3 Relevés

Nous n'enverrons aucune confirmation d'ouverture pour les comptes Izola Saver+. Vous pouvez visualiser vos comptes Izola Saver+ sur l'écran « Aperçu des comptes » de l'Internet Banking ou de l'Application Mobile Izola Saver. Toutes les entrées comptables relatives à votre compte Izola Saver+ sont consultables sur l'écran « Transactions récentes » ou sur le relevé annuel de votre Compte Izola Saver.

7.4 Frais et charges

L'ouverture ou la gestion d'un Compte Izola Saver+ n'entraîne ni frais ni charge.

7.5 Résiliation anticipée de Saver+ (Dépôt à terme)

Frais d'administration pour la clôture anticipée d'un dépôt à terme : € 15.

Vous ne pouvez pas résilier un compte Izola Saver+ (dépôt à terme) avant son échéance convenue. Le client peut choisir de clôturer un dépôt à terme avant l'échéance du dépôt. À sa seule discrétion, la banque peut accepter une résiliation partielle ou complète du compte à la demande du client. Dans ce cas, des intérêts de pénalité peuvent, à la discrétion de la banque, être appliqués et si la banque décide d'imposer des intérêts de pénalité, le calcul des intérêts de pénalité sera mis à la disposition du client.

8. Ouvrir un compte Izola Saver+

1. Vous devez vous connecter sur la Banque en ligne et cliquer sur l'onglet «Gestion Dépôts» pour ouvrir la page « Créer un dépôt à terme ». Pour créer le dépôt à terme, vous devrez sélectionner le compte Izola Saver depuis lequel les fonds seront transférés puis indiquer le montant de votre dépôt, sélectionner la durée, sélectionnez le mode de paiement des intêtêts et choisir (le cas échéant) quand vous voulez recevoir vos intérêts (sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle). Vous pouvez également vous connecter sur l'Application Mobile Izola Saver, cliquer sur « Créer un Compte à Terme », sélectionner le compte Izola Saver depuis lequel les fonds seront transférés, indiquer le montant de votre dépôt, sélectionner la durée, sélectionnez le mode de paiement des intêtêts et choisir (le cas échéant) quand vous voulez recevoir vos intérêts (sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle).
2. Une fois que vous aurez confirmé la transaction, le compte à terme sera ouvert immédiatement. Vous pouvez visualiser les détails du compte à terme dans la section « Aperçu des comptes » sur l'Internet Banking ou l'Application Mobile Izola Saver. Le transfert initial de 25 EUR est bloqué et ne peut être utilisé. Ce montant sera uniquement restitué si le compte est clôturé.

9. Paiements vers et depuis votre compte Izola Saver+

- 1. Comme mentionné à l'article 7.1, un montant minimum de 500 EUR est nécessaire pour ouvrir un Compte Izola Saver+. Aucun paiement supplémentaire vers le compte Izola Saver+ concerné ne peut être effectué une fois le compte Izola Saver+ ouvert. À l'échéance du dépôt à terme tous les montants sont versés directement sur le Compte Izola Saver choisi à l'ouverture du compte à terme.
- 2. Vous ne serez pas averti de l'échéance de votre compte à terme. Le montant principal parvenu à échéance et les intérêts qui s'y rapportent seront crédités automatiquement sur le Compte Izola Saver choisi à l'ouverture du Compte Izola Saver+.
- 3. Aucun paiement ne peut être effectué à partir de ce compte.

10.Comptes joints

- 1. Deux clients qui demandent ensemble pour ouvrir le même Compte seront des titulaires de compte joint.
- 2. Les clients titulaires d'un Compte joint reconnaissent et acceptent qu'ils sont conjointement et individuellement responsables de toute obligation afférente au(x) Compte(s).
- 3. Chaque titulaire d'un Compte joint possède son propre Identifiant client et peut se connecter à l'Internet Banking ou sur l'Application Mobile Izola Saver pour effectuer des transactions. Tout titulaire de Compte peut nous envoyer des instructions valides. Autrement dit, la Banque acceptera les instructions transmises par l'Internet Banking ou l'Application Mobile Izola Saver par l'un ou l'autre des titulaires du Compte joint de modifier le Compte Principal, de transférer des fonds, d'ouvrir un compte à terme ou de fermer un Compte, sans consulter l'autre titulaire du Compte joint.
- 4. De même, la Banque peut fournir des informations sur vos comptes Izola Saver ou Izola Saver+ joints à l'un des titulaires. De plus, les titulaires d'un Compte joint acceptent et autorisent la Banque à agir sur la base d'information fournie par l'un des deux titulaires du Compte joint.
- 5. Le courrier transmis par la poste sera envoyé à l'adresse postale du Premier Titulaire du Compte figurant sur le Formulaire d'Ouverture de Compte et sera considéré comme une notification valable et finale aux deux titulaires du Compte joint.
- 6. Si la Banque est informée par écrit que l'un des titulaires d'un Compte joint est décédé, la Banque prendra les instructions concernant le(s) Compte(s) conjointement auprès des héritiers/légataires du défunt et du titulaire survivant. Tous les paiements exécutés depuis le(s) Compte(s) avant réception de l'avis de décès seront valables et contraignants pour les héritiers/légataires et le titulaire du Compte survivant.

11. Vos obligations

Vous devez nous informer immédiatement, en contactant le Centre d'Aide de toute modification apportée à vos coordonnées personnelles, introduites sur le Formulaire d'Ouverture de Compte. Vous pouvez également modifier vos données personnelles à partir de la section "Mon profil" de l'Internet Banking.

Il vous incombe de protéger votre numéro Identifiant Client et votre mot de passe.

Vous ne devez révéler vos données de sécurité à personne, sauf lorsque vous contactez l'Assistance clientèle d'Izola Saver.

Vous ne devez communiquer votre code PIN à personne. Il ne vous sera jamais demandé de communiquer votre code PIN lorsque vous contacterez notre Centre d'Aide.

Vous devez conserver votre Identifiant client et code PIN séparément à tout moment. Vous devez notifier le Centre d'Aide immédiatement en cas d'accès non autorisé à l'Internet Banking, l'Application Mobile Izola Saver ou si vous prenez connaissance ou soupçonnez une transaction ou un ordre non autorisé.

Si vous êtes une personne politiquement exposée ou un parent proche ou une personne étroitement associée à une personne politiquement exposée, vous êtes tenu de le déclarer dans le Formulaire d'ouverture de compte. Vous vous engagez aussi à nous avertir si vous devenez à tout moment une personne politiquement exposée ou un parent proche ou une personne étroitement associée à une personne politiquement exposée, après avoir ouvert vos Comptes Izola Saver.

Vous devez systématiquement fournir une copie de votre nouvelle carte d'identité, passeport ou nouvelle preuve d'adresse si l'un de ceux-ci venait à changer.

12.Sécurité

Nous mettrons tout en œuvre pour empêcher tout accès non autorisé à votre Compte Izola Saver. Nous nous réservons le droit de bloquer immédiatement tout accès à votre Compte Izola Saver si nous avons des raisons de croire qu'il y a eu ou qu'il pourrait y avoir une tentative d'accès non autorisé.

Vous devez lire la page Sécurité avant d'accéder à l'Internet Banking. Vous reconnaissez que la Banque en ligne est accessible via l'Internet qui est un système public sur lequel nous n'exerçons aucun contrôle. Il appartient de veiller à ce que tout ordinateur, tablette ou autre appareil dont vous vous servez pour accéder à la Banque en ligne soit exempt de tout virus informatique et bénéficie à cet égard d'une protection efficace.

Nous déclinons toute responsabilité pour tout dommage ou perte causé à vos logiciels, vos ordinateurs, vos réseaux informatiques, vos données ou tout autre équipement suite à l'utilisation de l'Internet Banking ou de l'Application

Mobile Izola Saver, sauf si cette perte ou ce dommage est directement et uniquement causé par la négligence grave de la Banque.

Procédure si vous oubliez votre Identifiant Client ou Code PIN personnel.

Contactez notre Centre d'Aide. L'équipe de la Banque vous posera quelques questions pour vérifier votre identité. Si les réponses sont correctes, la Banque vous fournira votre Identifiant Client et vous recevrez un SMS avec un nouveau code d'activation.

13.Interruption du service

Nous devons de temps en temps suspendre l'accès à l'Internet Banking pour procéder à des opérations de maintenance de routine ou d'urgence. Nous nous efforcerons toujours de vous prévenir à l'avance de toute interruption de nos services au moyen d'un avis sur le Site web ou par l'envoi d'un e-mail.

14.Communication

Nous acceptons de communiquer par téléphone, e-mail, chat ou par courrier postal. Notre adresse postale est Helpdesk Izola Saver, Izola Bank p.l.c., 58 East Street, Valletta VLT1251, Malte. Nous vous contacterons en utilisant le numéro de téléphone, l'adresse e-mail ou postale le/la plus récent(e). Vous vous engagez à nous informer immédiatement de toute modification apportée à ces données en appelant l'assistance clientèle d'Izola Saver.

15.Responsabilité

Dans toute la mesure permise par la loi, et sauf dans la mesure où la perte ou le dommage est directement causé par la négligence grave ou la malveillance de la Banque, la Banque ne sera pas tenue responsable de tout dommage ou perte que vous pourriez subir en utilisant les produits ou les services de la Banque. En particulier, mais sans limiter la portée générale de ce qui précède, la Banque ne sera pas responsable du retard d'exécution ou de l'incapacité de remplir les obligations décrites dans les présentes Conditions si le retard ou l'échec résulte d'événements ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de la Banque.

La Banque ne sera pas tenue responsable de tout dommage ou perte que vous pourriez subir et qui résulterait directement ou indirectement d'un cas de force majeure ou de mesures prises par des autorités légales ou de contrôle locales ou étrangères.

La Banque ne sera pas tenue responsable de toute perte directe ou indirecte de bénéfice, de clientèle ou d'activité commerciale ni de tout dommage ou perte indirects ou consécutifs.

16.Indemnité

Vous indemniserez et dégagez la Banque de toute responsabilité pour tout dommage ou perte subi par toute personne suite au non-respect de votre part des présentes Conditions.

17. Confidentialité et protection des données

La Banque ne communiquera pas à des tiers des informations confidentielles en rapport avec vous, vos actifs, ou avec les revenus et bénéfices générés grâce aux actifs déposés sur les comptes, sauf si vous l'avez expressément autorisée à agir de la sorte ou si la divulgation est requise par la loi ou la réglementation.

La responsabilité de la Banque ne sera pas engagée pour avoir divulgué des informations confidentielles en rapport avec vous ou vos comptes Izola Saver ou Izola Saver+ à une personne non autorisée au téléphone si cette personne est en mesure de nous fournir les informations que nous demandons d'ordinaire pour vous identifier en quelques questions.

Dans le cadre de la fourniture des services décrits dans les présentes Conditions Générales, la Banque peut traiter vos données personnelles conformément aux exigences prévues par la loi sur la protection des données (chapitre 440 des Lois de Malte). Il est possible que vous ayez divulgué vous-même ces données à la Banque, par un moyen ou l'autre, en particulier en complétant le Formulaire d'Ouverture de Compte ou d'autres formulaires. Vos données personnelles seront exploitées aux fins suivantes :

- a. Pour gérer le(s) compte(s) ;
- b. Pour vous communiquer le solde de vos comptes ;
- c. Pour vous envoyer la correspondance nécessaire et vous fournir les produits et les services demandés ;
- d. À des fins d'évaluation et d'analyse interne (notamment évaluation du crédit et/ou comportement, analyse du marché et des produits) et afin de développer et d'améliorer les produits et les services de la Banque ;
- e. Afin de détecter et prévenir la fraude et toute autre activité criminelle que la Banque est tenue de rapporter aux autorités chargées des enquêtes et poursuites criminelles ou autres instances ;
- f. À des fins de marketing direct, notamment pour vous informer par courrier postal, téléphone ou e-mail des autres produits et services fournis par la Banque, ainsi qu'à des fins de recherche, avec votre accord.

Si la loi l'autorise ou l'exige, la Banque peut divulguer vos informations à des autorités gouvernementales et des agences ou régulateurs. Des données personnelles en lien avec des transactions effectuées via SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) sont susceptibles de devoir être communiquées aux autorités des États-Unis, conformément aux exigences légales qui y sont applicables dans le cadre de la prévention des délits.

Vos données personnelles peuvent être communiquées et échangées entre tous les employés de la Banque, ses associés et agents, aux fins exposées ci-dessus uniquement, et conformément aux réglementations propres à la Banque sur la protection des données.

À votre demande, la Banque doit vous informer des données personnelles qu'elle détient sur vous et exploite, et les corriger le cas échéant. En outre, à la suite de l'ouverture d'un compte et durant la période de collaboration entre vous et la Banque, vous pouvez, en accédant à notre Internet Banking, modifier vos préférences et demander à la Banque de ne plus utiliser vos données personnelles à des fins de marketing direct.

Si la Banque peut de temps en temps vous inviter à valider à nouveau vos données, vous devez l'informer immédiatement si ces données ont changé.

18.Plaintes

Les plaintes peuvent nous être adressées par courrier postal ou par e-mail via notre Centre d'Aide. Nous essaierons de traiter votre plainte au plus vite et mettrons tout en oeuvre pour y donner suite dans un délai maximum de deux jours ouvrables. Dans tous les cas, si une plainte nécessite la divulgation de données relatives au Compte, la Banque répondra, pour des raisons de sécurité, par courrier postal. Lorsque vous déposez une plainte, vous devez fournir à la Banque le plus de détails possible.

Si vous n'êtes pas satisfait de la suite que nous donnons à votre plainte, vous pouvez soumettre votre problème en référer au Médiateur des Services Financiers en écrivant (en anglais) à :

Office of the Arbiter for Financial Services,
First Floor, St Calcedonius Square,
Floriana, FRN5130, Malta

Ou en visitant le Site Internet du Arbiter for Financial Services.

19.Blanchiment d’argent

Vous certifiez que les avoirs placés ou à placer sur le compte sont ou seront le produit d'une activité légitime, et que le Compte ne sera pas utilisé à des fins de blanchiment d'argent.

La Banque n'accepte aucune responsabilité quant à la transmission d'informations, de quelque nature que ce soit, à la FIAU (Financial Intelligence Analysis Unit) de Malte, de sa propre initiative ou sur demande.

20.Fonds de garantie des dépôts

Tous les comptes d'épargne Izola Saver et tous les comptes à terme Izola Saver+ sont couverts par le Fonds de garantie des dépôts de Malte.

La Banque participe au Fonds de garantie des dépôts de Malte, établi en vertu de l'avis légal n° 369 de 2003 et ses amendements. Sous réserve des conditions imposées par le Fonds, le solde des comptes libellés en euro, ou dans

toute autre monnaie d'un État de l'EEE, détenus auprès de la Banque, est garanti à hauteur de 100.000 EUR maximum, ou l'équivalent dans toute autre monnaie de l'EEE, par personne. Vous trouverez plus d'informations sur www.compensationschemes.org.mt.

21. Divers

Le contenu des présentes Conditions Générales est de nature générale et ne tient pas compte de votre situation financière et besoin d'investissement. Aucun élément de ces Conditions Générales ou de tout autre document délivré par la Banque ne doit en aucun cas être interprété comme une sollicitation, une offre ou une recommandation visant à acquérir ou se défaire d'un investissement, d'un produit ou d'un service ou à fournir le moindre conseil ou service d'investissement. Le contenu des documents précités ne constitue aucunement un conseil d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et ne doit pas servir à étayer une décision d'investissement ou autre.

Vous autorisez irrévocablement la Banque à corriger les erreurs ou à rectifier tout versement effectué par erreur sur votre Compte, automatiquement, et sans préavis ou autorisation préalable.

22.Résiliation

Nous supposerons que la relation établie entre nous persistera jusqu'à ce que vous exprimiez votre volonté d'y mettre un terme ou, dans le cas de clients particuliers, jusque votre décès. Dans ce dernier cas, la Banque se conformera aux instructions des héritiers/légataires de votre patrimoine concernant le(s) Compte(s). Nous aurons besoin d'établir le droit et l'autorité de ces personnes, à vos dépens, et nous ne serons pas tenus d'agir tant que nous n'aurons pas déterminé avec satisfaction ce droit et cette autorité. Tout paiement effectué depuis le(s) Compte(s) avant réception d'un avis de décès écrit sera valable et contraignant pour les héritiers/légataires.

Nous nous réservons le droit, à notre discrétion, de cesser de fournir un ou plusieurs Comptes à tout moment en vous adressant un préavis écrit qui précise la date à laquelle le service prendra fin. Nous vous informerons dans un délai raisonnable de notre intention de cesser de fournir votre/ vos Compte(s) et, dans tous les cas, ce préavis ne sera pas inférieur à soixante jours.

Sauf si une disposition légale nous y contraignait, nous ne clôturerons pas un compte à terme Izola Saver+ existant avant son échéance.

23. Transférabilité

Aucun Compte ouvert au sein de la Banque ne peut être transféré, sauf si il s'agit d'un transfert causa mortis suite à votre décès, ou si vous nous en donnez l'autorisation écrite préalable. Votre compte peut également être transféré si la loi l'exige ou si nous y sommes contraints pour un tribunal

compétent ou une administration, étant entendu que dans n'importe lequel de ces cas, nous pouvons, à notre seule discrétion, terminer n'importe quel Compte en accord avec la clause 22.

24.Modification des conditions générales

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées par la Banque à tout moment.

Vous serez informé par la Banque via e-mail ou courrier postal ordinaire des modifications apportées aux Conditions.

Sauf en cas de disposition légale contraire, les Conditions modifiées entreront en vigueur soixante jours après la date de la notification.

Chacune des dispositions des présentes Conditions Générales est indépendante des autres et si, à tout moment, une ou plusieurs de ces dispositions devaient devenir illégales, non valables ou inapplicables, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions des présentes Condition.

25.Informations sur Izola Bank

Izola Bank p.l.c. est une institution de crédit, établie sous la forme d'une société anonyme de droit maltais, inscrite au Registre des sociétés maltais sous le numéro C16343 et dont le siège est situé au 53-58 East Street Valletta.

L'activité principale de la Banque est la fourniture de services bancaires et Izola Bank p.l.c. est agréée en qualité d'institution de crédit par la Malta Financial Services Authority (l'Autorité de contrôle maltaise des services financiers), Notabile Road, Attard, BKR4000, Malta, site web : www.mfsa.com.mt.

Le siège d'activité de la Banque est situé au 53-58 East Street Valletta, infos de contact : Malte +356 2792 2040, Belgique +32 71 96 25 25, France +33 3 59 55 36 45. Il s'agit également de l'adresse de contact à utiliser pour votre contrat de Compte avec la Banque.

26.Droit de rétractation

Vous pouvez renoncer à votre contrat dans les 14 jours à partir de la date à laquelle le Compte a été ouvert en notifiant la Banque par écrit de votre souhait de fermer le Compte et d'annuler votre contrat. Pour que votre droit de rétractation soit effectif, vous devez écrire ou délivrer une lettre à la Banque. Si vous n'exercez pas votre droit de rétractation, la Banque partira du principe que vous acceptez d'être lié par les Conditions Générales de ce contrat. Ce droit de rétractation n'est d'application que dans la mesure où tous les aspects de la demande d'ouverture du Compte ont eu lieu en dehors des locaux de la Banque.

27. Régulation sur la vente à distance

Certaines informations contenues dans ces Conditions Générales ne s'appliquent à vous qu'à condition d'avoir

traité avec nous à distance, entre autres par Internet, par e-mail, par téléphone, par courrier ou par tout autre moyen indirect. Cette information vous est délivrée conformément aux obligations de la Banque dans le cadre des Régulations de 2005 sur la Vente à Distance (Services Financiers Retail) émise par l'Avis Juridique 36 de 2005, et modifié par l'Avis Juridique 116 de 2006. Ces réglementations s'appliquent uniquement aux consommateurs, c'est-à-dire aux clients dont le(s) Compte(s) sont de nature personnelle et non professionnelle.

28.Droit applicable

Les présentes Conditions Générales et, sauf conventions contraires, tous les droits et obligations de la Banque de même que vos droits et vos obligations sont soumis au droit maltais. Les tribunaux de Malte sont seuls compétents en ce qui concerne les désaccords ou réclamations survenant dans le cadre d'un litige.

izola Saver

Vers un avenir financier plus solide.

Pour plus d'informations, consultez
[notre site web](#) ou écrivez-nous à
l'adresse support@izolabank.com

www.izolabank.com



Établis en 1994, nos clients nous recommandent pour notre service personnalisé et notre disponibilité permanente pour les aider. Nous avons les épaules assez solides pour soutenir vos ambitions de croissance, tout en restant suffisamment modestes pour ne pas oublier que le service à la clientèle passe avant tout par des personnes réelles à qui parler.

Izola Bank p.l.c.
4 Castille Place,
Valletta VLT1062
Malta

Company Reg: C 16343
VAT No: MT 13175712
Swift BIC: IZOLMTMT

Izola Bank p.l.c. est autorisée à exercer l'activité bancaire conformément à la loi sur les banques (Cap 371 des lois de Malte) et est réglementée par la MFSA (Malta Financial Services Authority). Izola Bank p.l.c. participe au système de compensation des dépôts à Malte.